



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2024_0243

AVENANT - BAIL DEROGATOIRE AUX BAUX COMMERCIAUX

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu la décision DCPAJI_D2024_0090 du 14 mai 2024,

Vu le bail dérogatoire aux baux commerciaux (2024.120) signé le 14 juin 2024,

Vu la décision DFCPAJI_D2024_0173 du 27 juin 2024,

Vu l'avenant n°1 au bail dérogatoire aux baux commerciaux (2024.172) signé le 20 juillet 2024,

Vu l'avenant n°2 au bail dérogatoire aux baux commerciaux (2024.216) signé le 26 août 2024,

Considérant que la Ville de Tourcoing est propriétaire du bâtiment sis rue d'Havré à Tourcoing (59200) anciennement dénommé « Hôtel Ibis Lille Tourcoing Centre »,

Considérant que le bail emphytéotique avec le précédent emphytéote, la société Hôtelière d'exploitation économique (Hotexco), a pris fin le 26 mars 2024,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Considérant que la société Madame Malika Doudou est réputée occuper le local situé au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment dénommé « Hôtel Ibis Lille Tourcoing Centre » depuis le 1^{er} septembre 2015,

Considérant qu'afin de permettre à la société Madame Malika Doudou d'organiser son déménagement au sein d'autres locaux, la Ville de Tourcoing a proposé à la société Madame Malika Doudou de disposer du local sur une période déterminée,

Considérant que la société Madame Malika Doudou souhaite disposer d'un délai supplémentaire afin d'organiser son déménagement définitif,

Considérant que cette demande résulte de retards dans les travaux intervenus dans le local de remplacement de la société Madame Malika Doudou,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer un avenant au bail dérogatoire aux baux commerciaux signé avec la société Madame Malika Doudou, dont le siège est situé sis 1 Avenue Gustrave Dron à TOURCOING (59200) et dont le n° Siret est le 51505276900038, pour la location d'un local commercial de 90m2 situé au rez-de-chaussée, façade sud de l'immeuble sis rue d'Havré anciennement dénommé « Hôtel Ibis Lille Tourcoing Centre ». Cet avenant a pour objet de prolonger l'occupation, consentie jusqu'au 31 octobre 2024 inclus.

ARTICLE 2 : La Ville facturera à la société Madame Malika Doudou un loyer de 800 (huit-cent) euros hors taxes par mois. Ce loyer sera perçu de façon fractionnée selon les termes de l'avenant signé.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **11 SEP. 2024**

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : **11 SEP. 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **11 SEP. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0243 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/09/2024

Objet : Avenant au bail dérogatoire aux baux commerciaux

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 11/09/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2024_0243 - D_cision Avenant Bail d_rogatoire aux baux commerciaux DOUDOU.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240911-DAJI_D2024_0243-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/09/2024

